

Communiqué de presse statistique

Luxembourg, le 16 mai 2017

Taux d'intérêt

La Banque centrale du Luxembourg (BCL) fait savoir que, sur base de chiffres provisoires, les principaux taux d'intérêt moyens sur les opérations de crédit et de dépôt appliqués par les établissements de crédit du Luxembourg aux ménages et aux sociétés non financières (SNF) de la zone euro ont évolué comme suit au cours du mois de mars 2017.

Taux d'intérêt représentatifs sur les nouveaux contrats¹ – crédits et dépôts – conclus avec des ménages

Le taux d'intérêt variable² des crédits immobiliers accordés aux ménages a diminué de 3 points de base par rapport au mois de février 2017 pour s'élever à 1,65% au mois de mars 2017. Le volume des crédits nouvellement accordés a augmenté de 74 millions d'euros sur un mois pour s'élever à 234 millions d'euros durant la dernière période de référence. En comparaison annuelle avec le mois de mars 2016, le taux s'est contracté de 8 points de base et le volume des nouveaux contrats a augmenté de 16 millions d'euros.

Le taux d'intérêt fixe³ sur les crédits immobiliers accordés aux ménages a augmenté de 6 points de base en comparaison mensuelle pour atteindre 1,83% au mois de mars 2017. Le volume des créances nouvellement accordées a augmenté de 36 millions d'euros par rapport au mois de février 2017 pour porter l'activité mensuelle à 277 millions d'euros en

1 On entend par nouveau contrat tout nouvel accord passé entre le ménage ou la société non financière et l'agent déclarant. Les nouveaux accords comprennent tous les contrats financiers qui spécifient pour la première fois le taux d'intérêt associé au dépôt ou au crédit et toutes les renégociations des dépôts et des crédits existants.

2 Taux d'intérêt variable ou dont la période de fixation initiale du taux d'intérêt est inférieure ou égale à 1 an.

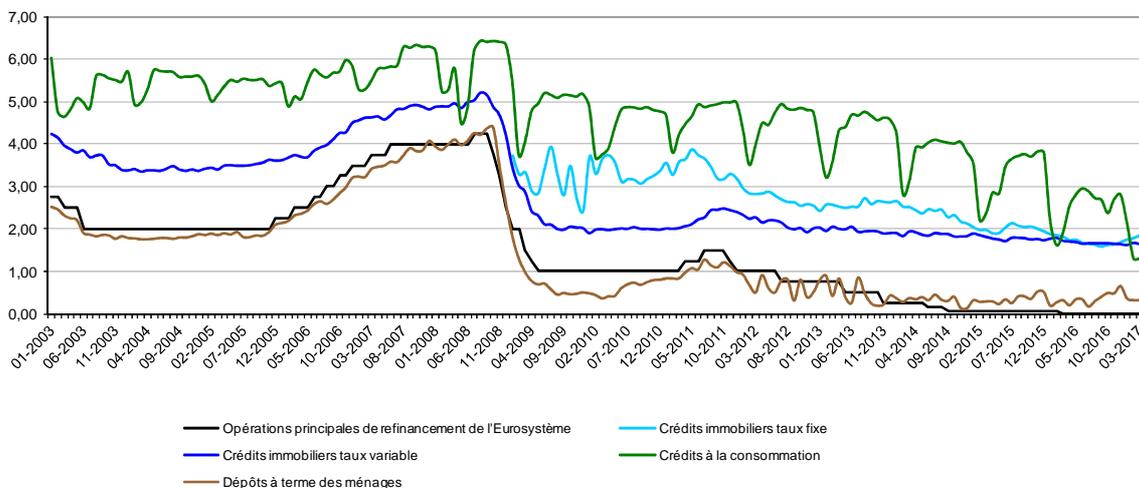
3 Taux d'intérêt fixe pondéré par les montants des contrats pour tous les crédits immobiliers accordés indépendamment de la durée de fixation initiale du taux (supérieure à 1 an). Cette série n'est publiée par la BCL que depuis février 2009 pour des raisons méthodologiques liées à l'identification des déclarants.

mars 2017. En glissement annuel, le taux a augmenté de 3 points de base et le montant des crédits accordés a augmenté de 72 millions d'euros.

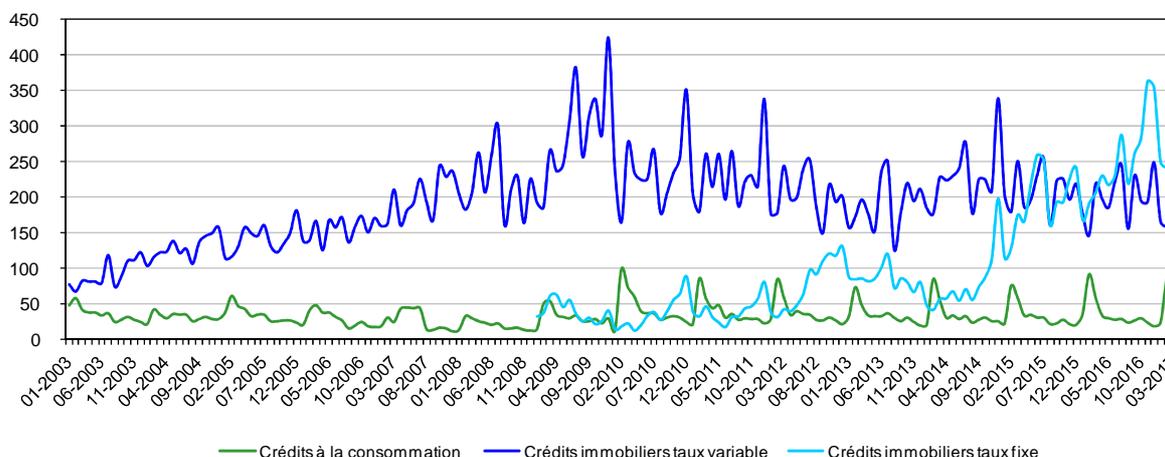
Le taux d'intérêt sur les crédits à la consommation, dont la période de fixation initiale du taux est supérieure à 1 an et inférieure ou égale à 5 ans, est resté inchangé à 1,29% en raison d'une prolongation des conditions avantageuses offertes à l'occasion du festival de l'automobile. Le volume d'activité enregistré durant le mois de mars s'est élevé à 84 millions d'euros. En glissement annuel, le taux a diminué de 61 points de base, tandis que le montant des crédits accordés a augmenté de 26 millions d'euros.

Le taux d'intérêt sur les dépôts à terme des ménages ayant une échéance initiale inférieure ou égale à 1 an est resté inchangé à 32 points de base.

Taux d'intérêt représentatifs sur les nouveaux contrats – crédits et dépôts – conclus avec des ménages



Volumes représentatifs des nouveaux contrats de crédits conclus avec des ménages (en millions d'euros)



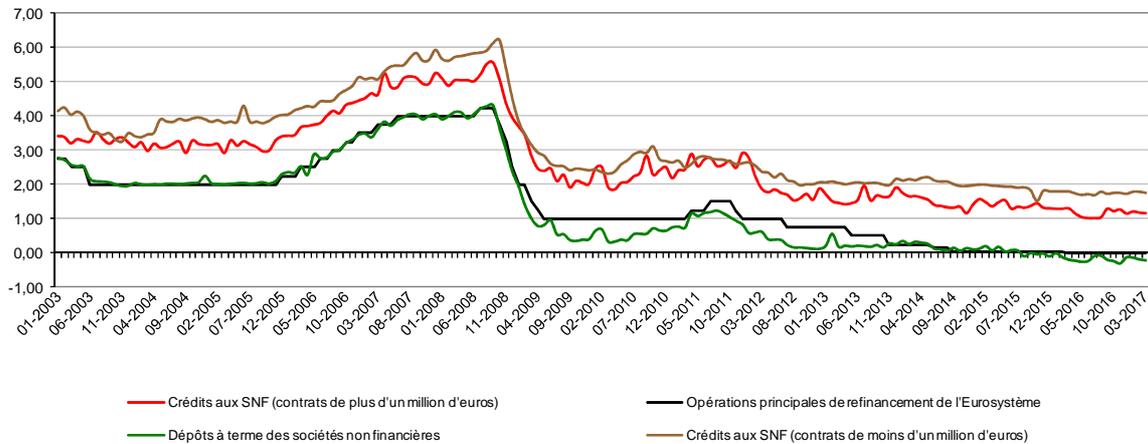
Taux d'intérêt représentatifs sur les nouveaux contrats¹ – crédits et dépôts – conclus avec des SNF

Le taux d'intérêt variable² sur les crédits d'un montant inférieur ou égal à 1 million d'euros accordés aux SNF a diminué de 3 points de base pour atteindre 1,76% en mars 2017. Le volume de ces crédits nouvellement accordés a augmenté de 139 millions d'euros sur un mois pour s'établir à 848 millions d'euros durant la dernière période de référence. En comparaison annuelle avec le mois de mars 2016, ce taux a baissé de 4 points de base tandis que le montant des crédits nouvellement accordés a augmenté de 27 millions d'euros.

Le taux d'intérêt variable² pour les crédits d'un montant supérieur à 1 million d'euros a diminué de 2 points de base pour atteindre 1,18% au mois de mars 2017. Le volume de ces crédits nouvellement accordés a augmenté de 2 347 millions d'euros par rapport au mois précédent pour porter l'activité mensuelle à 7 468 millions d'euros durant la dernière période de référence. En comparaison annuelle avec le mois de mars 2016, ce taux a diminué de 14 points de base et le montant des crédits accordés a diminué de 18 millions d'euros.

Le taux d'intérêt sur les dépôts à terme des SNF ayant une échéance initiale inférieure ou égale à 1 an est resté relativement stable sur un mois, passant de -19 points de base en février 2017 à -22 points de base en mars 2017.

Taux d'intérêt représentatifs sur les nouveaux contrats – crédits et dépôts – conclus avec des sociétés non financières



Les tableaux relatifs aux taux d'intérêt pratiqués par les établissements de crédit peuvent être consultés et/ou téléchargés sur le site Internet de la BCL à l'adresse suivante :

http://www.bcl.lu/fr/statistiques/series_statistiques_luxembourg/03_marche_capitaux_interets/index.html

Méthode de pondération

Les taux d'intérêt appliqués aux nouveaux contrats sont pondérés au sein des catégories d'instruments concernées par les montants des contrats individuels. Ceci résulte de la compilation des agrégats nationaux effectuée par les établissements de crédit déclarants et par la BCL.

Pour toute information supplémentaire sur ce communiqué de presse, nous sommes à votre disposition au numéro de téléphone 4774-4243 /-4265



Département Relations internationales et communication
Section Communication
L-2983 Luxembourg
Télécopieur: + 352 4774-4910
info@bcl.lu